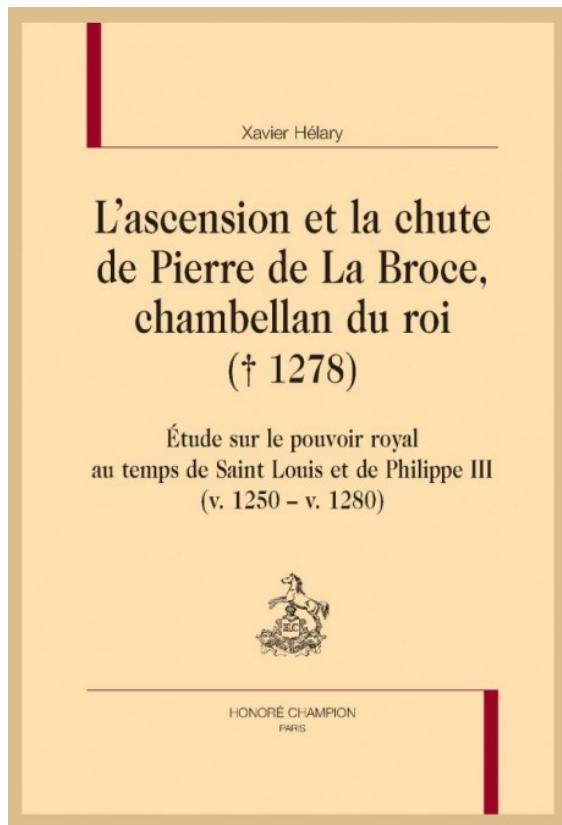


Philippe CONTAMINE



J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, de la part de son auteur, Xavier Hélary, de la part aussi des directeurs de la collection (pour quelque temps encore !), Jacques Verger et moi-même, à l'intérieur de laquelle il prend place, le livre intitulé *L'ascension et la chute de Pierre de La Broce, chambellan du roi* (+ 1278). *Études sur le pouvoir royal au temps de Saint Louis et de Philippe III* (v.1250 – v. 1280), Paris, Honoré Champion, 2021, 518 p. (Études d'histoire médiévale, 16).

Xavier Hélary, ancien élève de l'École normale supérieure et agrégé d'histoire, affecté pour un temps à l'Institut de recherche et d'histoire des textes, ce qui lui a permis de se familiariser avec les saines méthodes de l'érudition, est depuis quelques années professeur d'histoire médiévale à l'Université de Lyon III où il anime un séminaire de recherche des plus appréciés. Ses précédents travaux ont

porté sur les armées des rois de France au tournant des XIII^e et XIV^e siècles, sur la dernière croisade de Saint Louis (ses tenants et ses aboutissants) et aussi sur Jeanne d'Arc dont il est devenu un spécialiste reconnu.

Le curieux épisode qui constitue la trame de l'ouvrage dont je fais l'hommage n'est certes pas inconnu. Déjà Charles-Victor Langlois en avait parlé de façon pertinente dans son livre de 1887, *Le règne de Philippe III le Hardi*. Sans compter Achille Jubinal, éditeur en 1835 de *La complainte et le jeu de Pierre de La Broce, chambellan de Philippe-le-Hardi, qui fut pendu le 30 juin 1278*. De fait, la destinée de Pierre de La Broce ne manqua pas de frapper les contemporains, comme le montre la façon dont les chroniques en parlent, selon des formulations d'ailleurs diverses, parfois embarrassées. Sans compter les documents d'archives dont il est fait un usage en tous points remarquable. C'est que le chartrier de Pierre de La Broce fut confisqué après sa mort : il constitue aujourd'hui les layettes J 726 à J 730 du Trésor des chartes, aux Archives nationales. Scrupuleusement analysés, les documents qu'il renferme permettent de suivre la construction patiente de son patrimoine et de traiter de son entourage familial ainsi que de son statut de seigneur châtelain.

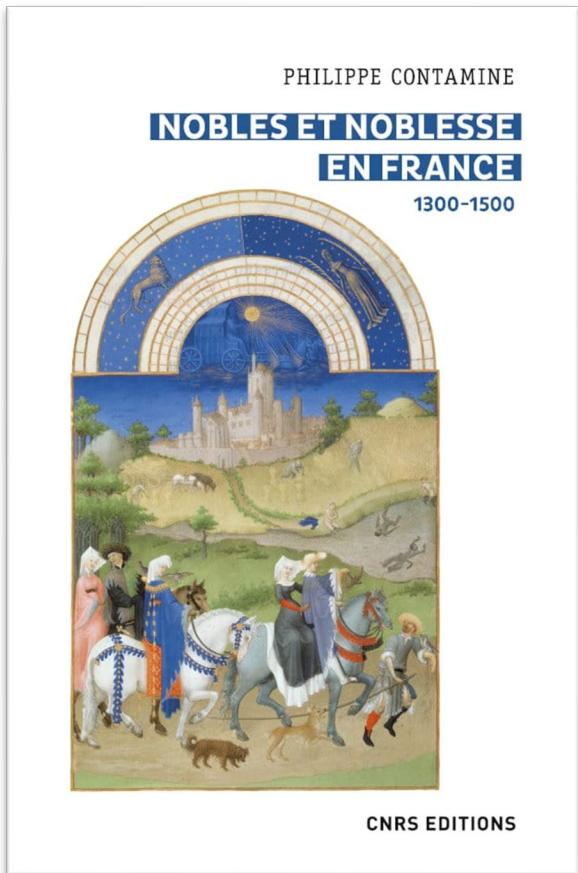
De quoi s'agit-il ? Issu d'un lignage assez modeste mais non insignifiant de Touraine (« aux confins de la chevalerie »), Pierre de La Broce parvint à se faire apprécier d'abord de Louis IX, ensuite de son fils Philippe III, au point d'être réputé, grâce à la faveur de ce dernier, posséder vers 1275, à l'apogée de son pouvoir, naturellement plus informel que formel, tout simplement les clés de la France. « Souverain entre les valets de chambre du roi », « maître conseiller du roi et de tout le royaume » : ainsi désignait-on à l'époque celui en lequel l'historiographie,

depuis le XVII^e siècle (Pierre Dupuy), a vu le premier favori connu dans la longue histoire des rois de France, Capétiens, Valois et Bourbons. D'où bien des jalouxies. Il fut d'abord accusé d'avoir fait empoisonner le fils aîné du roi, né de son premier mariage (avec Isabelle d'Aragon). A cette rumeur, il répliqua en prétendant que la vraie coupable n'était autre que sa seconde épouse, Marie de Brabant (1254-1322), soucieuse de favoriser son fils Louis, futur comte d'Évreux, au détriment du futur Philippe le Bel, lui aussi issu du premier lit. Mais il se heurta à la coalition des barons composant l'entourage de Philippe III. Dégrisé, celui-ci se fâcha, le fit incarcérer puis pendre au gibet de Montfaucon. Il avait des complices, en particulier l'évêque de Bayeux Pierre de Benais qui sut fuir à temps, auprès du pape, retrouvant d'ailleurs son siège avec l'avènement de Philippe le Bel. Quant à la famille de Pierre de La Broce, elle retrouva une partie de ses biens sans toutefois récupérer le château ou plutôt le palais de Châtillon-sur-Indre qu'il avait fait édifier à côté de l'antique donjon ni non plus la seigneurie de Langeais que Philippe III lui avait libéralement concédée.

N'oublions pas que Dante en parle dans la *Divine Comédie* : certes il ne le place pas au paradis mais l'admet au purgatoire et surtout il incite la « dame de Brabant » à réparer la faute commise, « sinon elle ira dans un pire troupeau ». On ignore si la veuve de Philippe III eut connaissance de ce message. On ignore aussi qui avait renseigné le poète florentin sur ce drame à la cour de France.

Remarquablement menée, de lecture agréable, cette savante et sagace enquête est l'occasion pour l'auteur de présenter la personne de Philippe III (quel homme, quel roi ?), d'évoquer ses épouses, ses barons, son hôtel. Grâce à Xavier Hélary, l'on est en mesure de suivre le fonctionnement de toute une « société politique », pour reprendre l'expression de Raymond Cazelles – un milieu où, comme le montre « l'affaire Pierre de la Broce », les passions humaines sont toujours à l'affût.

Philippe CONTAMINE



J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie le livre dont je suis l'auteur intitulé *Nobles et noblesse en France, 1300-1500*, Paris, CNRS Éditions, 2021, 397 p.

Il y a un quart de siècle, j'ai publié un essai de synthèse sur l'histoire de la noblesse dans le même espace et pour la même période. Depuis lors, de ma propre initiative ou en réponse à diverses sollicitations, je suis revenu sur le sujet, avec le souci, du moins je l'espère, d'apporter chaque fois du nouveau. Ces différents textes, je les ai revus, amendés et je les ai encadrés par un prologue et un épilogue destinés à faire le point.

On peut bien sûr se demander pourquoi cette obsession : tant d'effort au sujet d'une catégorie tout à fait minoritaire, dont la raison d'être n'a rien d'évident, alors que bien d'autres aspects de l'époque, politiques, économiques, sociaux et religieux, sont plus importants, plus novateurs, plus prometteurs. A

cette interrogation, ma réponse est plurielle. D'abord ce milieu, et ce n'est pas un hasard, a laissé beaucoup de traces, qu'il s'agisse de constructions (les châteaux et les manoirs), d'archives publiques et privées (les chartiers), de vestiges archéologiques (les pierres tombales), de textes littéraires, didactiques et historiques. Avouons qu'il est tentant d'exploiter ce corpus polymorphe, inépuisable. Ensuite, la noblesse demeure toujours au centre de réalités majeures : j'en retiens deux, la guerre comme phénomène naturel et la cour comme phénomène culturel. Pensons aussi aux seigneuries rurales.

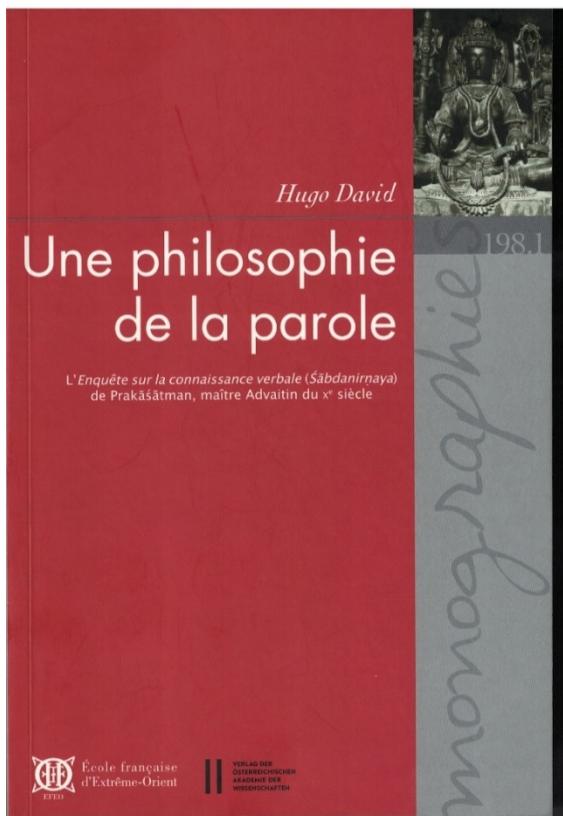
Certes, bien des moralistes du temps dénonçaient la violence, l'orgueil et la luxure, voire l'impiété, propres à ses membres : mais se réduisaient-ils à cela ? Pour Gilles le Bouvier, au milieu du XV^e siècle, c'est une supériorité évidente du royaume de France que de disposer d'une « belle noblesse » et de « beaux châteaux » en même temps que de bons marchands et de laboureurs nombreux et soumis. Globalement, les nobles, définis par leur *habitus*, se considéraient volontiers comme l'ornement du corps social en même temps qu'ils étaient convaincus de leur utilité, de par leurs aptitudes, à la fois natives et acquises, à commander et à se battre. Cela méritait bien un statut privilégié, garanti par la puissance publique. Pour autant, dans les faits, il s'agit d'un milieu plus ouvert qu'on ne pourrait le penser a priori (on en sortait, on y entrait, pour toutes sortes de causes et en fonction de toutes sortes de circonstances). En son sein, des promotions n'étaient pas rares, favorisées par la guerre, ni non plus des déclassements. On peut estimer que beaucoup de nobles faisaient partie des élites, mais non point tous, et que les élites n'étaient pas composées uniquement de nobles.

Le recueil en question se garde d'oublier les nobles dames, en déplacement ou dans leurs résidences. Il met en lumière le groupe officieux des hérauts d'armes, spécifiquement chargés d'exalter, à l'intérieur de leurs marches d'armes respectives, les hauts faits des nobles, d'enregistrer les adoubements, d'entretenir la mémoire nobiliaire, de transmettre les valeurs, notamment chevaleresques, censées être le fondement de leur supériorité.

Des pages se risquent à comparer la noblesse française à l'aristocratie anglaise, avec ses deux niveaux, la *nobility* et la *gentry*, cette dernière présente à la chambre des communes au même titre que les représentants des villes.

J'ajoute que je sais gré à Guy Stavridès d'être à l'origine de cet ouvrage comme il l'est d'un autre ouvrage, *Jeanne d'Arc et son époque. Essais sur le XV^e siècle français*, paru l'année dernière aux éditions du Cerf, en plein confinement, ce qui m'a empêché de le déposer sur le bureau de l'Académie. Là encore il s'agit d'un recueil au sein duquel deux textes me tiennent particulièrement à cœur : l'un où j'essaie de préciser les rapports entre la Pucelle et Yolande d'Aragon, l'autre où je tente de prendre au sérieux le dessein de l'union des deux couronnes, issu du traité de Troyes, à travers la figure méconnue de Jean de Rinel, neveu par alliance de l'évêque Cauchon. J'y évoque aussi Jules Quicherat dont l'édition, à l'aube de sa carrière, des deux procès, de condamnation et de réhabilitation, demeure toujours, après cent-soixante-quinze, une référence. Enfin, la liaison entre les deux volumes se trouve assurée par la présence, en écho, de deux essais, l'un sur l'iconographie des pairs de France, l'autre sur leur rôle dans l'organisation, idéale et réelle, de la royauté au temps des premiers Valois.

Pierre-Sylvain FILLIOZAT



J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, de la part de son auteur, Hugo David, l'ouvrage intitulé *Une philosophie de la parole, L'enquête sur la connaissance verbale (Śābdanirṇaya) de Prakāśātman, maître Advaitin du x^e siècle* (édition critique, traduction, commentaire, avec une nouvelle édition du commentaire d'Ānandabodha) Monographies, n° 198, École française d'Extrême-Orient, Paris, 2020, 2 volumes, xi et 860 pages.

Prakāśātman est une grande figure de l'école philosophique couramment appelée Advaita Vedānta, exégèse « non-dualiste » de la pensée des trois textes sacrés que sont les *Upaniṣads*, le *Brahmaśūtra* et la *Bhagavadgītā*. L'œuvre fondatrice de Śaṅkara est le point de départ d'une branche illimitée de la littérature philosophique sanscrite dont l'histoire se poursuit de nos jours. Padmapāda est l'auteur d'un commentaire intitulé *Pañcapādikā* sur

l'exégèse śaṅkarienne des quatre premiers aphorismes du *Brahmaśūtra*. Prakāśātman a acquis un grand renom avec un nouveau commentaire sur la *Pañcapādikā* intitulé *Vivarāṇa*, considéré comme le point de départ d'un courant de pensée (*prasthāna*) et d'un style d'exposé, différents de ceux de la *Bhāmatī* de Vācaspati Miśra. Prakāśātman est aussi l'auteur d'un traité de philosophie linguistique dans l'optique de l'Advaita, le *Śābdanirṇaya* « L'Enquête sur la connaissance verbale », moins connu et trop peu étudié aujourd'hui, bien que méritant l'examen précis et détaillé auquel le présent ouvrage le soumet. Il avait pourtant mérité qu'un grand maître du Vedānta, Ānandabodha, postérieur d'un siècle, lui consacre un commentaire intitulé *Nyāyadīpikā*.

Après avoir sondé le contexte historique et intellectuel où s'inscrit Prakāśātman qui a vécu au x^e siècle, Hugo David fait le point sur le problème du langage dans l'Advaita Vedānta à cette époque. Ce qu'on appelle couramment Vedānta est fondamentalement l'Uttara-mīmāṃsā « Exégèse ultérieure » distinguée de la Pūrva-mīmāṃsā « Exégèse antérieure » par le fait que cette dernière porte sur les injonctions rituelles (*codanā*) du Veda, tandis que la première est l'exégèse des Vedānta-s, littéralement la « fin du Veda » que constituent les phrases des *Upaniṣad*-s. Le Veda est une parole sans commencement, à qui l'on ne connaît pas d'auteur humain. On lui reconnaît, en tant que tel, une validité par lui-même, alors que la parole humaine n'est valide que par son adéquation à la réalité. On ne connaît les rites à accomplir (*sādhya*) constituant le souverain bien du *dharma* que par l'autorité du texte védique. Les phrases du corps ritualiste du Veda sont classées en *vidhi* « injonction » et *arthavāda* « discours sur le but » du rite, montrant l'intérêt de l'exécuter, nécessairement dépendant de l'injonction

correspondante. Les phrases du Vedānta au contraire sont indépendantes. Elles fonctionnent par elles-mêmes dans la discipline de salut que préconise le Vedānta.

C'est en fonction de cette visée sotériologique que s'individualise l'exégèse védāntique. Il s'agit pour elle de déterminer comment fonctionne une phrase upanisadique, seule source possible pour connaître l'absolu, pure conscience universelle, appelé *brahman*, réalité suprême hors de portée des sens et de l'esprit, et comment elle peut en donner une connaissance expérientielle de son contenu. On parle d'un parcours en trois étapes : audition (*śravāṇa*) de la parole d'un maître énonçant le texte védique, réflexion rationnelle (*manana*) sur son contenu et méditation ou pensée attentive (*nididhyāsana*) sur la parole et son contenu avec lequel le sujet n'est pas en contact. Aux deux premiers stades la connaissance verbale a un contenu distinct d'elle-même. Au stade ultime le contenu et la connaissance verbale fusionnent. Sur ce point il apparaît une différence entre le courant de la *Bhāmatī* et celui du *Vivarāṇa*. Pour Vācaspati la parole a un rôle faible, étant un simple apprêt (*samskāra*), mais c'est l'esprit qui est le véritable instrument de la mise en présence du *brahman*. Il illustre cela par l'image du musicien qui par l'apprêt qu'est l'entraînement poussé à l'audition des notes, gammes, etc., arrive à la saisie immédiate de la note juste, à l'expérience de sa valeur musicale. Pour Prakāśātman la parole a le premier rôle. C'est à partir d'elle que le candidat à la conscience du *brahman* accède à l'immédiateté de l'expérience. Après avoir fait une analyse du mécanisme de la perception d'un objet en contact avec les sens, il met en évidence le cas où le contenu de la connaissance est identique à la conscience ou bien le cas où le contenu engendre la conscience de lui-même. La parole valide du *Veda* est alors l'instrument principal de la mise en présence de son contenu. Le rôle alors second de la réflexion et de la méditation est surtout d'écartier l'élément intervenant qu'est le principe de méconnaissance (*avidyā*). Dans l'histoire de la philosophie indienne de la parole, la position de Prakāśātman est unique.

Il la soutient dans son opuscule de soixante-quinze strophes versifiées, d'un style dense courant dans l'exposé philosophique sanscrit, développé dans un autocommentaire en prose. La compréhension de ce texte difficile est aussi aidée par le sous-commentaire d'Ānandabodha. M. Hugo David a établi une édition du *Śābdanirṇaya* et de sa *Vṛtti* sur la base de dix manuscrits, tous provenant de collections kérälaises et de deux éditions antérieures, celle de T. Gaṇapati Śāstrī (Trivandrum, 1917) étant seule valable. Il a corrigé l'édition antérieure défectueuse de la *Nyāyadīpikā* d'Ānandabodha. Cela donne un apparat critique lourd, très soigné. Hugo David a pris le soin de distinguer des variantes « significatives » notées en grisé, des variantes orthographiques faciles à rétablir.

Il y a une valeur littéraire indéniable dans les écrits de Prakāśātman. La densité de son écriture les rend difficiles. Il est surtout difficile de les traduire. Hugo David a dû multiplier l'explication entre crochets de sous-entendus, surchargeant la version française, souvent cinq à six lignes pour une strophe de trente-deux syllabes. C'est le prix de la clarté française. Sa traduction restera une aide précieuse à la lecture du texte sanscrit. On est parfois surpris par l'originalité, les audaces de la pensée chez Prakāśātman. On est loin de l'aisance royale de Śaṅkara ou de l'imagerie de la *Bhāmatī*.

La traduction est accompagnée d'abondantes notes de bas de page qui constituent pratiquement un commentaire continu, d'une riche érudition. Par la citation de nombreux textes parallèles il situe à chaque pas le texte dans son environnement intellectuel, d'abord dans l'œuvre de Prakāśātman, principalement le *Vivarāṇa*, puis dans le corpus védāntique, depuis Śaṅkara

jusqu'à Appayya Dīkṣita, ainsi que dans la Pūrvamīmāṃsā, notamment l'école de Prabhākara. Cette étude avancée montre l'importance de la réflexion que l'Inde a souvent orientée vers les problématiques de la parole.